



Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

**PROGRAMME LOCAL
DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES**

2021 - 2027

5. LES FICHES ACTIONS

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION 1

COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action consiste à pourvoir les foyers qui le souhaitent d'un composteur. Cette mise à disposition est gratuite au même titre que les bacs de collecte. Elle est accompagnée le jour de la distribution d'une formation au compostage pour les personnes n'ayant jamais composté. Pour la facilité et la pérennité de l'action, il est privilégié le compostage de jardin qui a fait ses preuves au sein de notre territoire. En plus de la formation, est mis en place un numéro « SOS compostage » pour répondre aux habitants sur les questions qui se posent au fil de l'eau. Le matériel distribué est composé d'un composteur et d'un bio-seau.

Parallèlement à ce programme pour les personnes disposant d'un jardin, il est mis en place un programme de compostage collectif. Il est basé sur les même principe (mise à disposition, formation,...). Il est réservé à de petits habitats collectifs qui disposent d'une équipe de référents motivés.

II. OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de détourner le maximum de fermentescibles du circuit déchets ménagers et d'offrir aux habitants une solution facile qui leur apporte in fine un compost de qualité pour leur usage personnel. Par ailleurs, cela réponds par avance aux exigences légales de traitement des bio-déchets par une solution de gestion de proximité et qui pourra permettre de minimiser la mise en place de tournées supplémentaires.

III. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tout habitant du territoire disposant d'un jardin privé ou collectif.

IV. INDICATEURS

IV.1 Indicateur de moyens							
		Libellé de l'indicateur	Achats de composteurs			Unité de mesure	€ TTC
Année	Année de référence 2020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif		40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €

IV.2 Indicateurs de réalisation							
		Libellé de l'indicateur	Nombre de foyers équipés			Unité de mesure	nombre
Année	2020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif	-	650	650	650	650	650	650
Cumul	10 000						

IV. OBJECTIFS DE TONNAGES EVITES

La moyenne annuelle pour du compostage est de 50 kg par habitant. Le nombre d'habitant par foyer étant de 2,3 il en résulte un détournement de déchets de 115 kg par foyers équipés. Soit au total 75 tonnes.

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION 2

STOP PUB

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à proposer aux habitants qui le souhaitent, la mise à disposition d'autocollants Stop-Pub pour apposer sur leur boîte aux lettres.

II. OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif est de diminuer la quantité d'imprimés non sollicités dans les boîtes aux lettres. Les statistiques nationales montrent en effet que ces publicités ne sont lues que par 50% des personnes. Ces mêmes statistiques indiquent que ces publicités représentent 48.3 kg par an et par foyer.

III. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Les 50% qui ne lisent jamais les publicités et qui les mettent directement dans le bac de tri sélectif

IV. INDICATEURS

IV.1 Indicateur de moyens							
		Libellé de l'indicateur	Impression de stop pub			Unité de mesure	€ TTC
Année	Année de référence 2020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif		500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €

IV.2 Indicateurs de réalisation							
		Libellé de l'indicateur	Nombre de foyers équipés			Unité de mesure	nombre
Année	2020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif	24%	25%	26%	27%	28%	29%	30%
Cumul	10 000						

IV. OBJECTIFS DE TONNAGES EVITES

Le pourcentage de 36 000 foyers supplémentaires représente une baisse annuelle de 17 tonnes par an.

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION 3

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le gaspillage alimentaire représente en moyenne nationale 20 kg/an/habitant de déchets.

Une sensibilisation sur ce thème sera réalisée auprès des établissements scolaires.

L'action se déroule en plusieurs étapes :

- 1- Sensibilisation et présentation
- 2- Pesée à la cantine sur une semaine
- 3- Travail en classe sur le sujet par l'enseignant
- 4- 2^{ème} pesée
- 5- Réunion de rendu

II. OBJECTIFS DE L'ACTION

Il s'agit de sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire et de les faire réagir sur la problématique de l'alimentation.

Sur les interventions précédentes, le ratio de 30% de gaspillage était quasi-constant (poids des restes des assiettes + reste dans le plat / poids proposé)

III. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Toute classe de primaire du territoire avec un enseignant volontaire.

IV. INDICATEURS

		IV.1 Indicateur de moyens					
		Libellé de l'indicateur	Nombre de classes sensibilisées			Unité de mesure	U
Année	Année de référence 2020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif		5	5	5	5	5	5

IV. OBJECTIFS DE TONNAGES EVITES

C'est une action purement de sensibilisation dont l'impact direct sur la diminution des déchets est difficile à estimer.

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION 4

ACTIONS D'INFORMATION AUPRES DES ENTREPRISES

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

La réglementation en matière de déchets a évolué et évolue encore. Le rôle de la Communauté d'agglomération, en tant qu'autorité compétente en matière de déchet, est d'accompagner ces entreprises dans ce domaine qui n'est pas ou peu une priorité des entrepreneurs. L'idée est de présenter les règles qui doivent s'appliquer à tous et d'orienter les entreprises qui ne les respectent pas vers des solutions pratiques et pérennes.

L'exemple le plus flagrant est celui du restaurateur qui fait évacuer ses huiles de fritures mais qui ne fait pas évacuer ses déchets fermentescibles (s'ils sont supérieurs à 10 tonnes/an) alors que ce sont deux paragraphes de la même loi.

II. OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif est d'améliorer le traitement des déchets par filière et de ne conserver dans les déchets ménagers et assimilés que ce qui doit s'y trouver.

III. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Les entreprises, collectivités et établissements publics du territoire.

IV. INDICATEURS

IV.1 Indicateur de moyens							
		Libellé de l'indicateur	Heures agents			Unité de mesure	H
Année	Année de référence 2020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif		200	200	200	200	200	200

IV.2 Indicateurs de réalisation							
		Libellé de l'indicateur	Nombre d'établissements sensibilisés			Unité de mesure	nombre
Année	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif	-	100	100	100	100	100	100
Cumul	-	100	200	300	400	500	600

IV. OBJECTIFS DE TONNAGES EVITES

L'objectif est d'arriver à terme à baisser les déchets ménagers et assimilés de 600 tonnes suite à une meilleure gestion par les établissements et la soustraction de la collecte de déchets qui ne sont pas de la compétence de la Communauté d'agglomération.

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION 5

RECUPERATION DES TEXTILES/LINGES/CHAUSSURES

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

La moyenne annuelle de déchets de textile/linges et chaussures est de l'ordre de 10 kg par an en France. L'objet de cette action est d'accompagner le Relais 81 dans ses actions de collecte sur les 14 communes sachant que cet organisme a une usine de tri de ses déchets à proximité. L'action de la Communauté d'agglomération consiste à aider le Relais à implanter de nouvelles colonnes, les maintenir en état et diffuser l'information aux habitants.

II. OBJECTIFS DE L'ACTION

La collecte actuelle est de l'ordre de 4 kg par habitant. L'objectif est d'augmenter ce ratio.

III. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants du territoire

IV. INDICATEURS

IV Indicateurs de réalisation							
		Libellé de l'indicateur	RATIO PAR HABITANT			Unité de mesure	KG/HAB
Année		2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif		4.2	4.4	4.6	4.8	5.0	5.2

IV. OBJECTIFS DE TONNAGES EVITES

Chaque dixième de point gagné représente 8 tonnes de moins.

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION 6

ACTIONS SUR LES DECHETS VEGETAUX : SENSIBILISATION SUR LA
LIMITATION DES DECHETS ET SUR LA GESTION CHEZ LES PARTICULIERS,

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

La hausse des tonnages de déchets végétaux amenés en déchèterie depuis 2010 est très important suite à un rappel à la population de l'interdiction du brûlage. Les déchets verts sont comptabilisés en tant que tonnage des déchèteries gérées par Trifyl mais font partie des DMA. A ce titre, avec le soutien de Trifyl, la Communauté d'agglomération prévoit de mettre de sensibiliser les personnes et notamment les acheteurs immobiliers via les services techniques des mairies à la plantation de haies à pousse lente.

Il est également prévu de promouvoir le broyage auprès des habitants pour qu'ils puissent réutiliser le broyat dans leur jardin et éviter de l'apporter en déchèterie.

II. OBJECTIFS DE L'ACTION

Mobilisation des services techniques.

Sensibilisation du public au broyage et à l'utilisation du broyat en parallèle du compostage.

III. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants du territoire

IV. INDICATEURS

IV.1 Indicateur de moyens							
		Libellé de l'indicateur	Personnes/foyers sensibilisées			Unité de mesure	U
Année		2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif		300	300	300	300	300	300

IV.2 Indicateurs de réalisation							
		Libellé de l'indicateur	Diminution du tonnage de déchets végétaux apportés en déchèterie.			Unité de mesure	nombre
Année		2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif		-200	-200	-200	-200	-200	-200

IV. OBJECTIFS DE TONNAGES EVITES

L'objectif est une diminution de 200 tonnes de déchets végétaux par an.

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION 7

PROMOTION DU RE-EMPLOI

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le réemploi, comme moyen de consommer autrement et donc de réduire les déchets est présent sur le territoire de la Communauté d'agglomération au travers d'acteurs locaux, départementaux ou régionaux. La Communauté d'agglomération souhaite accompagner ces initiatives en leur permettant d'être plus visibles des habitants.

II. OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action vise d'une part à sensibiliser les habitants à une manière de consommer plus éco-responsable et d'autre part à mettre en avant les acteurs du territoire engagés dans le réemploi que ce soit des ressourceries ou des sites d'échange (localoccaz)

III. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tout habitant du territoire.

IV. INDICATEURS

		IV.1 Indicateur de moyens					
		Libellé de l'indicateur	Support de sensibilisation			Unité de mesure	€ TTC
Année		2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif		500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €

Cette action n'est pas quantifiable.

IV. OBJECTIFS DE TONNAGES EVITES

Aucun objectif n'est envisagé : c'est une action transversale qui doit amener les habitants à mieux/moins consommer.

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION 8

DECHETS DANGEREUX

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à détourner les déchets présentant un certain danger pour l'environnement (piles, médicaments, pneus,...) de la filière collecte OMR. Cette sensibilisation proposera des filières spécialisées auprès des professionnel vendeurs en première intention et les déchèteries en seconde intention.

II. OBJECTIFS DE L'ACTION

L'action vise à limiter les quantités de ces déchets dangereux pour l'environnement dans les tonnages OMR, dans les tonnages DMA et de faire prendre aux habitants de la nécessité du « mieux-consommer » et du « moins-consommer »

III. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tout habitant du territoire.

IV. INDICATEURS

IV.1 Indicateur de moyens							
		Libellé de l'indicateur	Support de sensibilisation			Unité de mesure	€ TTC
Année	Année de référence 2020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif		500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €

IV. OBJECTIFS DE TONNAGES EVITES

Aucun objectif n'est envisagé : c'est une action transversale qui doit amener les habitants à mieux/moins consommer.

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION 9

BOITES A LIVRES

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à mettre en place sur l'espace public des boîtes à livres. Ces points permettront de venir déposer les livres lus et de reprendre ces mêmes livres sur la base d'une bourse d'échange (ou sans échange) gratuit. Une collaboration avec le service Médiathèques de la Communauté d'agglomération sera mise en place pour éviter tout débordement sur les contenus.

II. OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif est de permettre à tous les habitants de pouvoir, sans les transformer en déchets, se débarrasser des livres qu'ils ne souhaitent pas conserver.

III. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les lecteurs du territoire

IV. INDICATEURS

IV.1 Indicateur de moyens							
		Libellé de l'indicateur	Achats de boîtes			Unité de mesure	€ TTC
Année	Année de référence 2020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

IV.2 Indicateurs de réalisation							
		Libellé de l'indicateur	Nombre de boîtes à livre mises en place			Unité de mesure	nombre
Année		2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif	-	2	2	2	2	2	2
Réalisé							

IV. OBJECTIFS DE TONNAGES EVITES

L'objectif est plutôt de détourner ce flux. Néanmoins, une estimation à 0.5 tonne par an est réalisable mais non quantifiable précisément et négligeable par rapport au tonnage total des DMA produit annuellement.

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION 10

ACTION ECO-EXEMPLAIRES DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

ET LES ENTREPRISES

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à faciliter l'action dans les établissements qu'ils soient scolaires ou économiques de mettre en place des actions éco-exemplaires. Pour cela, nous allons identifier toutes actions de récupération par des associations déjà existantes (récupération de bouchons, de piles, de cartouche d'encre, piles, stylos,...) et faire un kit dans lequel les responsables des entités pourront piocher pour trouver très facilement les actions qui les intéressent. Ces actions seront également associées à une proposition de mettre en place du compostage collectif sur le site.

II. OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif est de faciliter les initiatives dans les établissements. Un deuxième effet est de rationaliser pour les acteurs de la récupération les déplacements en densifiant les points de collecte et d'éviter l'éparpillement entre plusieurs structures.

III. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Etablissements scolaires, entreprises, associations, ...

IV. INDICATEURS

IV.1 Indicateur de moyens								
			Libellé de l'indicateur	Budget			Unité de mesure	€ TTC
Année			2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif			2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €

IV.2 Indicateurs de réalisation							
		Libellé de l'indicateur	Nombre de structures équipées			Unité de mesure	nombre
Année	2020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif	-	5	5	5	5	5	5
Cumul							

IV. OBJECTIFS DE TONNAGES EVITES

L'objectif est plutôt de détourner ce flux. Néanmoins, une estimation à 0.5 tonne par an est réalisable mais non quantifiable précisément et négligeable par rapport au tonnage total des DMA produit annuellement.

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION 11

ACTION ECO-EXEMPLAIRES DANS LES MANIFESTATIONS SPORTIVES OU CULTURELLES

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action doit permettre d'accompagner les organisateurs de manifestations sportives ou culturelles à intégrer la politique de déchets dans leur réflexion, d'abord sous l'angle prévention puis sous l'angle tri.

La rencontre préalable avec les organisateurs doit permettre de leur indiquer des actions de prévention (gobelets réutilisables, évitement des goodies,...) et de actions de tri via un dispositif de tri facilement intégrable par tout le monde même si les personnes ne sont pas des habitants du territoire (différence de consignes de tri entre les territoires).

Ces actions peuvent s'étaler sur plusieurs années puisque les manifestations sportives et culturelles sont souvent récurrentes.

II. OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de limiter les quantités de déchets et pour les déchets restants mieux les trier.

III. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Toutes les manifestations sportives et culturelles du territoire

IV. INDICATEURS

IV.1 Indicateur de moyens							
		Libellé de l'indicateur	Temps agent			Unité de mesure	€ TTC
Année	Année de référence 2020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif		150 h	150 h	150 h	150 h	150 h	150 h

IV.2 Indicateurs de réalisation							
		Libellé de l'indicateur	Nombre de manifestations participantes			Unité de mesure	nombre
Année	2020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif	-	15	15	15	15	15	15
Cumul							

IV. OBJECTIFS DE TONNAGES EVITES

Un objectif de 2 tonnes par an est envisagé.

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION 12

Action dans les cimetières

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à trier les 4 flux des déchets des cimetières pour en extraire les déchets réutilisables ou qui peuvent être détourné de la collecte.

Ces flux seraient triés à la source en :

- Déchets végétaux
- Inertes (pots en céramiques, plaques en granit,..
- Recyclable
- Résiduel

II. OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif est de détourner les flux qui ne sont pas des déchets ménagers et ne plus les collecter avec les OMR.

III. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tout habitant du territoire.

IV. INDICATEURS

IV.1 Indicateur de moyens							
		Libellé de l'indicateur	Coût de la mise en place			Unité de mesure	€ TTC
Année	Année de référence 2020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

IV.2 Indicateurs de réalisation							
		Libellé de l'indicateur	Nombre de cimetières équipés			Unité de mesure	nombre
Année		2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif	-	15	15	15	15	15	15
Cumul							

IV. OBJECTIFS DE TONNAGES EVITES

100 tonnes par an

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION 13

Etude sur les facturations de type pollueur-payeur
(Redevance spéciale, limitation des quantités collectées, baisse de
fréquence des collectes)

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à étudier la faisabilité d'un changement de facturation pour les entreprises et les gros producteurs publics ainsi que l'instauration d'un règlement de collecte plus restrictif.

II. OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif est de responsabiliser financièrement les producteurs de déchets que ce soient des entreprises ou des gros producteurs publics.

L'instauration d'un règlement de la collecte et/ou de la baisse de la fréquence de la collecte sera un levier pour atteindre une baisse des quantités ainsi que la baisse du coût du service.

III. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Entreprises et gros producteurs publics.

IV. INDICATEURS

		IV.1 Indicateur de moyens					
		Libellé de l'indicateur	Coût de l'étude externe		Unité de mesure	€ TTC	
Année	Année de référence 2020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif				30 000 €			

IV. OBJECTIFS DE TONNAGES EVITES

L'association de plusieurs mesures peut permettre à terme d'attendre une baisse très importante des tonnages. Les ratios observés sur d'autres collectivités pourraient nous permettre de diminuer de 3 000 tonnes annuelles les DMA.

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION 14

Actions de Prévention en déchèterie

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à organiser des actions de prévention en déchèterie

II. OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif est de sensibiliser le public des déchèteries lors de leur venue sur ces points. Ces actions seront organisées en collaboration avec Trifyl qui, sur le territoire de la Communauté d'agglomération , gère les déchèteries dans leur totalité.

La sensibilisation portera sur l'évitement de la production des déchets ou leur réutilisation.

III. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tout habitant

IV. INDICATEURS

IV.1 Indicateur de moyens							
		Libellé de l'indicateur	Temps agent H			Unité de mesure	€ TTC
Année	Année de référence 2020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif		96 h	96 h	96 h	96 h	96 h	96 h

IV.2 Indicateurs de réalisation							
		Libellé de l'indicateur	Nombre d'action promues			Unité de mesure	nombre
Année	2020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Objectif	-	12	12	12	12	12	12
Cumul							

IV. OBJECTIFS DE TONNAGES EVITES

Non quantifiable